



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE
SANITAIRE DE PREVOYANCE

Rapport annuel 2017

Qui sommes-nous ?

Missions, caractéristiques, moyens

Les meilleures pratiques, pour les meilleures solutions.

Au service de la prévoyance professionnelle de nos assurés, depuis plus de 30 ans.

La FISP (Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance / www.fisp.ch) est une institution de prévoyance professionnelle créée et dirigée par ses assurés et adhérents, afin de leur offrir les solutions « 2^{ème} pilier » les plus efficaces et les mieux adaptées à leurs besoins :

- Etablissements hospitaliers ou entreprises économiquement liées au monde de la santé, ses adhérents ont choisi une solution propriétaire, entièrement dédiée à satisfaire les besoins spécifiques de leurs collaborateurs, assurés à la FISP.
- Avec plus de 10'000 assurés et près de 1,6 milliard de placements, la FISP bénéficie d'une assise financière saine et d'une organisation efficace, dont témoignent les indicateurs analysés régulièrement par experts et autorité de surveillance.
- Son organisation, sans actionnaires à rémunérer, témoigne d'une démarche pragmatique et professionnelle : la FISP s'appuie sur une structure opérationnelle évolutive, bénéficiant d'une veille concurrentielle permanente, comprenant un employé (Direction) et des mandats externes spécialisés dans divers domaines: Gestion administrative et comptable, Organe de révision, Expert en prévoyance, Placements financiers, Gestion du parc Immobilier direct.
- Les 8 membres du Conseil de Fondation, élus par les employeurs et les collaborateurs assurés, et les commissions qui en découlent, se donnent les moyens de définir et d'atteindre des objectifs de prévoyance de haute qualité.
- Cette stratégie en faveur d'une « Prévoyance Responsable » et les missions définies par la Fondation se déclinent naturellement dans les actions menées par la direction et les commissions ad hoc.
- Fondée sur une gestion des risques professionnelle et un respect des principes de bonne gouvernance, cette volonté se concrétise depuis plus de 30 ans en résultats en faveur des assurés et des adhérents.



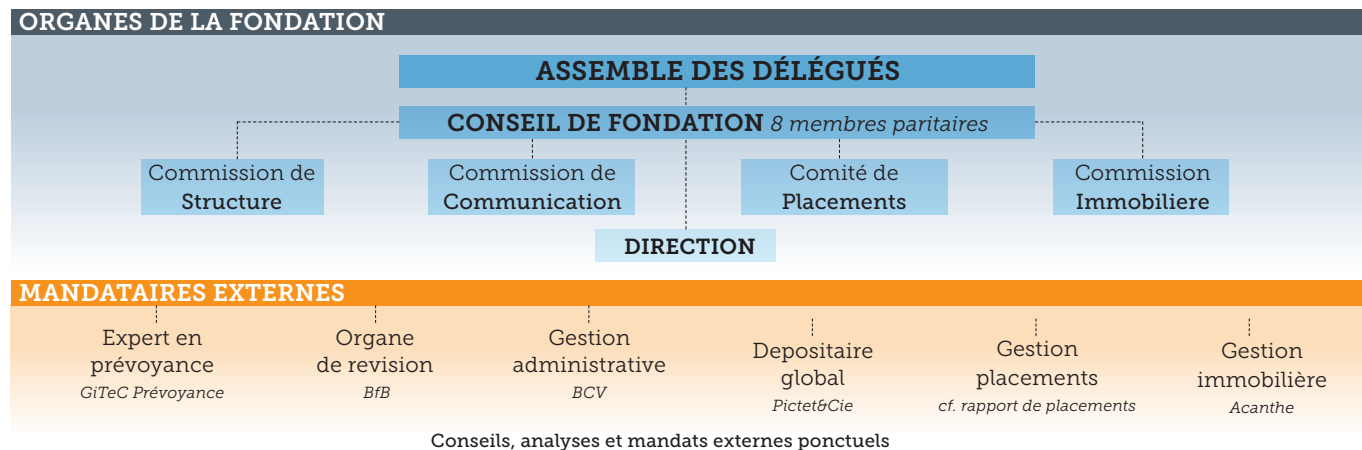
**Gestion
des risques
professionnelle,
bonne gouvernance :
depuis plus de 30 ans,
des résultats
en faveur
des assurés.**

Structure organisationnelle

Ressources internes et Partenaires mandataires



Les moyens de répondre aux besoins de nos adhérents et de nos assurés.
Avec une priorité absolue : conjuguer équité et efficacité.



- Une structure économe et performante, faisant appel aux meilleures pratiques en matière de technique de gestion de risques et de gouvernance.
- Une conduite mettant en avant les vertus du pragmatisme et la priorité donnée aux parties prenantes essentielles, nos assurés et adhérents.
- Un modèle mutualiste sans actionnaires et paritaire employés-employeurs :
 - doté de compétences professionnelles propriétaires, intégrées notamment via un organe exécutif interne de Direction,
 - orienté et contrôlé par un Conseil de Fondation formé et éclairé sur les enjeux majeurs de la mission de prévoyance de la Fondation.

La FISP, comme acteur d'un 2^{ème} pilier de référence, s'engage dans sa mission en respectant un partenariat social responsable et impliqué : avec un modèle dont elle fait évoluer en permanence les capacités, elle met tout en œuvre pour renforcer les bases d'une prévoyance de qualité pour les assurés et adhérents.

Conseil de fondation

Président

M. François JACOT-DESCOMBES
Délégué «employeurs»
Directeur général - EHC
Vice-Président dès octobre 2017

Vice-Président

M. Yves VINCKE
Délégué «assurés»
Physiothérapeute EHN
Président dès octobre 2017

Membres

Délégués «employeurs»
M. François HAENNI
Directeur général LBG SA
M. Olivier DEPRAZ
Architecte en retraite (jusqu'à juin 2017)
M. Emmanuel MASSON
Directeur RH Hôpital Riviera-Chablais

Dès juillet 2017

Fabienne SAVOY - Cheffe de projet - EHC

Délégués «assurés»

M. Olivier OGUEY
Infirmier-anesthésiste HRC
Mme Susanne OPPLIGER (jusqu'à juin 2017)
Technicienne en radiologie retraitée
Mme Carine COLLOMB
Assistante DRH - HIB
Christophe VACHEY -
Directeur général adjoint - GHOL

Direction

M. Jean-Paul GUYON

Mandataires

La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

Les réponses FISP aux enjeux de la prévoyance

Des chiffres-clés et des valeurs.

A une période charnière pour les systèmes de prévoyance, la FISP fait partie des acteurs dotés des moyens pour en relever les défis majeurs, et mener à bien sa mission sur le long terme.

NOUVEAUTÉ 2017

« Pour une protection optimale :
rente d'invalidité
supérieure à

40%
du salaire
assuré »

Le 2^{ème} pilier, par la diversité et la complexité de ses problématiques, impose à l'ensemble de ses participants des enjeux majeurs, financiers et extra financiers. Les manières de répondre à ces enjeux ne sont ni uniques ni équivalentes :

- Les solutions offertes par la FISP pour répondre aux enjeux de la prévoyance concilient les bienfaits des meilleures ressources techniques et des valeurs humanistes.

- Son action ne se résume pas à un agrégat de chiffres, même satisfaisants : elle concrétise aussi les principes de fiabilité, de transparence et de loyauté qui fondent les partenariats authentiques, conformes à la relation de la Fondation avec ses adhérents et ses assurés.

- Dans un contexte financier parfois anxiogène, face à un défi démographique inédit (la nécessité de gérer la suite d'un baby-boom historique), raison et responsabilité offrent, comme dans le monde de la santé, les seules solutions viables.

- Sa branche d'activité détermine un socle d'attentes, communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des

PERFORMANCE 2017

un 3^{ème} cotisant
au rendez-vous,
avec un rendement
supérieur à

10%

NOS VALEURS

Situation financière	Solidité du bilan et sécurité financière Taux de couverture de l'ordre 108 % au 31.12.2017 <i>(après renforcement des réserves)</i>
Tarif attractif et prudentiel	Cotisations risques & frais de 2,5% Bases techniques LPP 2015, 2.25 %
Performance à long terme	Taux moyen distribué sur 25 ans: 3,3 % Pas de splitting des taux entre parties minimum LPP et surobligatoire
Portefeuille immobilier	Rendement net d'environ 4,5 %
Prestations élevées	Taux de conversion des rentes de vieillesse visé à 6,90%, dont 6,37% garanti et une 13 ^{ème} rente de 0,57% versable selon situation financière. Rente d'invalidité «RI» garantie : supérieure à 40% du salaire assuré. La RI moyenne pour l'ensemble des assurés est de près de 48% du salaire assuré.

« En 2017, les bons résultats financiers ont permis de renforcer les réserves et de faire bénéficier les assurés de la FISP d'un taux d'intérêt sur comptes d'épargne de 2.50%. »

risques, prennent une dimension particulière : l'offre de prestations et services reflète clairement les atouts spécifiques de la FISP dans ce secteur d'activité historique, dans le respect de fondamentaux techniques de référence.

Attractivité et compétitivité : au-delà des indicateurs

Agir pour répondre à l'ensemble des enjeux du 2^{ème} pilier

Structure Gouvernance Conformité	Efficacité budgétaire, frais	Prestation et services offerts	Equilibre technique Long terme LT	Gestion financière Tactique et indicateurs CT
Organisation Formation, Système de Contrôle Interne. Base réglementaire et traçabilité. Loyauté et benchmarking.	Coût administratif. Coût gestion financière. Coût risques, décès, invalidité.	Rapport coût- performances- qualité des prestations et services. Taux conversion Rémunération épargne sur 20 ans.	Rapport financement et prestations. Fondamentaux techniques (démogra- phique et cash flows). Equilibre Actif/ Passif stratégique. Taux technique.	Rendement annuel Degré Couverture. Fondamentaux techniques Rémunération épargne annuelle.

EN UN CLIN D'ŒIL

UNE STRATÉGIE ET DES MOYENS AU SERVICE D'UN 2^{ÈME} PILIER DE QUALITÉ

- Les actions menées par la FISP visent à répondre aux objectifs d'une mission et d'une ambition claire : continuer à offrir des solutions de prévoyance de référence.
- Face aux défis des rendements, à l'allongement de la durée de vie, aux évolutions des lois et des normes, la FISP, comme toutes les grandes caisses de pensions, doit adapter son règlement, sans trahir ses engagements.
- En prenant soin des prestations des assurés et en préservant les efforts des cotisants employés et employeurs, le Conseil de Fondation continue à prendre les mesures permettant de renforcer la capacité de la FISP à gérer les enjeux d'un contexte économique et démographique complexe.

L'ENSEMBLE DE CES MESURES PERMET DE GARANTIR

- les objectifs de prévoyance «protection des proches et du pouvoir d'achat»,
- le rapport coût/prestations pour les cotisants employés et employeurs,
- la qualité du 2^{ème} pilier pour tous les assurés.

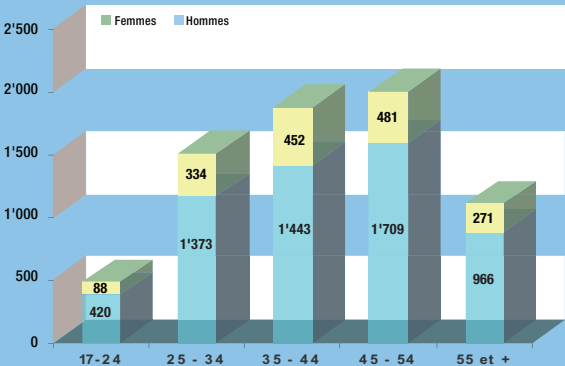
Évaluations (Chiffres non audités)

Degré de couverture **108 %**

Assurés actifs **8'300**

Bénéficiaires de rentes **1'900**

Répartition par âge - Actifs au 31.12.2016



DES SOLUTIONS POUR GÉRER UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE, TOUT EN PRENANT SOIN DES PRESTATIONS DES ASSURÉS ET EN PRÉSERVANT LES EFFORTS DES COTISANTS. CF. PAGES 9 À 11

Exercice 2017

Résultats généraux et Résultats Financiers.



« Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence...

Tempête financière ou vents favorables ? Une constante : Garder le cap et préparer l'avenir. »

2017 en synthèse: résultats réjouissants, prestations améliorées, modèle re-validé

Ecosystème du 2^{ème} pilier : sous le signe d'une évolution à marche forcée.

FISP : des travaux et résultats qui permettent d'améliorer les prestations et préparer l'avenir.

La FISP agit pour concrétiser, une mission de Prévoyance entièrement dédiée à ses assurés.

Pour rester un partenaire 2^{ème} pilier de référence, elle se dote de moyens pour une conduite attentive à la bonne gestion des enjeux de gouvernance et de finance.

Elle continue à implémenter des réponses proportionnées, en matière de gestion de risques et d'opportunités, comme sur tous les champs où ses organes doivent être en mesure d'exercer pleinement et de manière responsable le mandat qui leur est confié.

Ces mesures lui permettent d'envisager, consciente des défis et en maîtrise de ses choix, les évolutions du système Suisse de prévoyance.

> Le modèle de la FISP, à 360° - Une revue réalisée comme un exercice de gouvernance :

Ces travaux ont été menés par des experts pour répondre aux obligations de diligence et de moyens du Conseil de Fondation, lui permettre d'être éclairé sur

le modèle FISP sous toutes les coutures, et en particulier en maîtriser les enjeux financiers Actif-Passif qu'il vise à gérer.

La revue a correspondu à un exercice couvrant tous les champs dont les résultats se sont avérés cohérents entre eux et ont permis d'assurer un bon éclairage des enjeux ALM et finance pour le Conseil de Fondation.

Les travaux ont permis de valider le bienfondé du modèle, sur les champs qui en déterminent la capacité à exploiter de manière optimale les budgets à disposition en matière de risques, couts et conformité : ambition, principes de conduite, objectifs de prestations, politique de provisionnement des engagements, stratégie financière, modalités d'implémentation (détails cf. rapports complets publiés dans l'été).

Situation à fin 2017 - Résultats financiers, rémunération épargne, adaptations techniques, amélioration des prestations : compétitivité de votre partenaire 2^{ème} pilier.

La Fondation renforce sa position de

partenaire de référence en matière de solutions 2^{ème} pilier.

Valorisant son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, la Fondation a obtenu des résultats qui lui permettent de :

- Rémunérer en 2017 les comptes d'épargne au-delà des minimum légaux (2,50% sur les parties «minimum légal» et surobligatoire).
- Appliquer des prestations favorables en matière de retraite (taux de conversion parmi les références).
- Améliorer son degré de couverture (de l'ordre de 108%), tout en ayant renforcé les réserves nécessaires à des prestations durablement attractives (taux technique prudentiel, réserves pour allongement de l'espérance de vie et pour taux de conversion favorable aux assurés).
- Proposer des solutions et des plans de prévoyance avec un rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés.

Message du Conseil de Fondation aux assurés de la FISP.



Bons résultats de votre Fondation en 2017 - Mesures pour renforcer votre prévoyance en 2018.

L'exercice 2017 permet à nouveau à votre Fondation de vous faire bénéficier des fruits d'une gestion des risques alliant rendement et sécurité, objectifs à court terme et à long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves.

Grâce à une gestion n'ayant pas renoncé à implémenter des solutions adaptées à un contexte financier complexe, les capitaux gérés ont été bien valorisés, avec un rendement des placements supérieur à 10% qui a permis au Conseil de Fondation de prendre les mesures suivantes, pour une conduite durablement en faveur des assurés :

- a) Pour 2017, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est de 2,50%.

Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1% en 2017, et uniquement sur la part obligatoire minimum LPP.

- b) Des réserves ont été à nouveau renforcées pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie et garantir les retraites futures en continuant à appliquer un taux de conversion favorable aux assurés (cf. point suivant).

- c) Le taux de conversion du capital en rente est modifié selon le modèle applicable dès 2018, conformément au règlement 2018 (rente garantie + 13ème rente).

Des informations sur cette évolution, qui permet à votre fondation d'adapter son modèle aux impératifs techniques tout en restant parmi les références du marché

2^{ème} pilier, ont notamment

été détaillées dans les communications FISP

Info n°13 et 14, et lors de la conférence des assurés du 7 novembre 2017.

- d) Pour 2018, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est fixé provisoirement à 1,00%, suivant la logique des recommandations du Conseil Fédéral pour 2018.

Comme pour 2017, la FISP examinera en fin d'année quel intérêt peut être attribué aux assurés, en fonction des résultats 2018.

Par ces décisions et ces résultats, la FISP témoigne de sa volonté de privilégier la redistribution de performance, tout en prenant les mesures nécessaires à la suite de sa mission en faveur de ses assurés, grâce à l'application de principes de bonne gouvernance permettant de fixer des objectifs de prévoyance de qualité sur le long terme.

Ces décisions permettent à la FISP, tout en continuant à vous faire bénéficier de prestations de qualité et en renforçant ses réserves, d'améliorer son taux de couverture, à un niveau de l'ordre de 108%. Cette évaluation sera affinée lors de l'établissement des comptes définitifs 2017.

Retrouvez sur www.fisp.ch ces informations, ainsi que le nouveau règlement de prévoyance 2018.

Nous vous prions d'agréer, chères assurées, chers assurés, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Conseil de fondation de la FISP

**RÈGLEMENTS
2017 - 2018**

• **amélioration
sans cotisations
supplémentaires**
• **adaptation pour
des prestations
durablement
attractives**

Marchés financiers et résultats 2017

Une année financière qui récompense une gestion non résignée des risques et opportunités.

Fruit d'une démarche active de recherche et sélection de placements, le « 3^{ème} cotisant » obtenu en 2017 (supérieur à 10%) permet de valoriser un modèle faisant appel de manière responsable aux solutions adaptées aux enjeux du contexte financier.

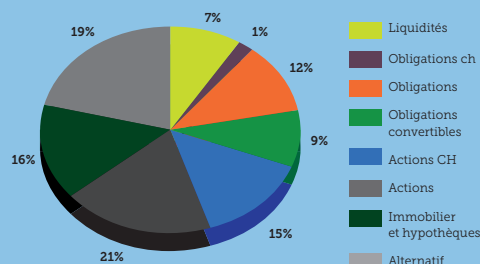
- Au service d'une ambition responsable mais non résignée, la gouvernance d'investissement s'illustre par des résultats témoignant de la pertinence des orientations stratégiques (types d'actifs choisis) et modalités d'implémentation (allocation tactique, conditions d'accès).
- Ces choix ont autorisé une exposition diversifiée, synonyme de réduction globale des risques, qui n'handicape pas l'exploitation active des potentiels de rendement pour les assurés.
- Héritage de la crise dite des subprimes, la dette des états a

moins pesé sur des marchés encouragés par des indicateurs économiques globalement en amélioration. Enjeux géopolitiques et échéances électorales continuent néanmoins d'agiter des bourses sous l'influence de banques centrales dont la politique de taux connaît de nouveaux développements.

Dans ce contexte, actions, placements alternatifs et immobiliers ont contribué positivement à la belle performance, tandis que les obligations ont, comme les liquidités, pesé sur le résultat.

GESTION FINANCIÈRE 2017

- Performance de gestion (+10%) conforme au modèle: les modalités d'implémentation ont permis de garder le cap dans un environnement changeant.
- Pour exploiter les variations des marchés tout en appliquant une gestion compatible avec des objectifs de création de valeur sur le long terme, l'allocation d'actifs est équilibrée entre diverses composantes aux profils risque/rendement complémentaires.
- En 2017, grâce à cette stratégie, la Fondation garde le cap d'une gestion des risques vigilante, dans un exercice où elle tire profit des dynamiques de marchés, pour valoriser les capitaux gérés et octroyer des prestations de qualité.
- Ces opportunités seront à exploiter avec toujours plus de réactivité, sans baisser la garde face à des rechutes toujours à redouter.
- Plus de détails dans le prochain rapport annuel et les communications « finance ».



Résultats 2017 logiques, stratégie adaptée aux objectifs de prestations et aux impératifs techniques - La FISP s'adapte pour exploiter toutes les sources raisonnables de rendement : chaque année, elle agit pour implémenter une approche raisonnable et des réponses proportionnées, via une gestion active des risques et des opportunités.

- Stratégie et plan d'actions adaptés à une nouvelle donne : dans un contexte où les solutions faciles n'existent pas, la FISP cultive la liberté d'action d'une Fondation autonome, grâce à une gestion financière adaptée aux défis d'un contexte de taux d'intérêt encore bas et de marchés instables.
- Le contexte actuel confirme l'esquisse d'un écosystème aride en rendement et piégeux : seule certitude, le maintien de conditions très volatiles sur les marchés, qui nécessitent de poursuivre les travaux pour adapter notre gestion à des défis renouvelés. Autant de problématiques qui légitiment la stratégie FISP menée avec constance en matière de gestion des risques et des coûts.

Des enjeux majeurs pour des objectifs majeurs: Protéger les proches et le pouvoir achat des assurés

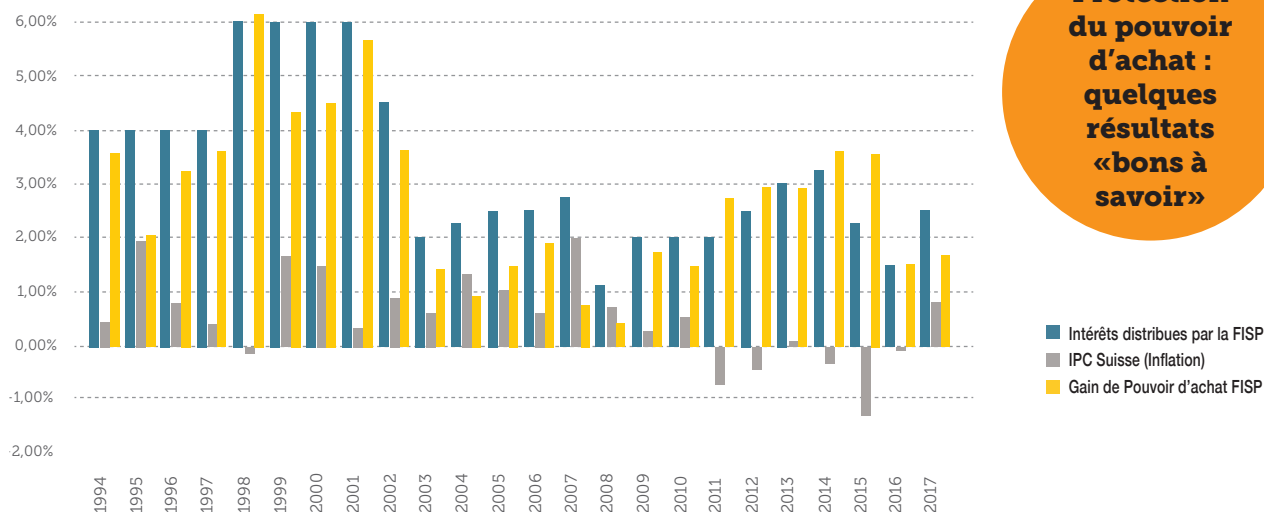
Les problématiques financières, comme les enjeux d'évolution de nos systèmes de prévoyance, vont continuer à définir les thématiques à traiter et les réponses à implémenter.

La FISP continue à agir pour concrétiser une stratégie raisonnable mais ambitieuse, traduite en améliorations de prestations et en terme de protection financière pour les proches et le pouvoir d'achat de ses assurés.



PERFORMANCES FISP DEPUIS 20 ANS : AMÉLIORATION CONTINUE DU POUVOIR D'ACHAT DES ASSURÉS

Une bonne «habitude», à conserver et dont on doit être conscient.



- Pouvoir d'achat des assurés FISP amélioré chaque année : l'épargne des assurés est rémunérée au-delà de l'inflation (indice IPC des prix à la consommation), avec un surplus de près de +3% par an en moyenne.
- Rémunération supérieure aux taux légaux : les avoirs gérés bénéficient d'un taux d'intérêt 18% plus élevé que les exigences légales LPP, soit environ un gain de +0,5% par an en moyenne. Cet intérêt s'applique à toute l'épargne, part subrogiatoire** (supérieure au plan LPP) comprise.
- **Rappel : en matière de couvertures décès-invalidité ou d'épargne et retraite, les assurés FISP bénéficient de prestations en moyenne supérieures de 60% à celles exigées par le minimum légal

Enjeux généraux 2017-18

Stratégie, gouvernance et efficacité économique

Face aux défis, pas de résignation :
pesée d'enjeux, réflexions... actions !



- Du constat de complexité découle la nécessité de s'adapter aux réalités d'un monde en mutation profonde, mais ne signifie pas forcément la baisse de prestations du 2^{ème} pilier.
 - Normes restrictives, environnement anxigène entretenu par des visions court termistes : de nouvelles contraintes de marché réduisent les latitudes exploitables par les acteurs 2^{ème} pilier.
- Pour autant, il n'y a pas de fatalité : un 2^{ème} pilier de qualité, répondant aux besoins des assurés et aux objectifs constitutionnels a un destin, pour peu que le modèle de prévoyance soit adapté et que les acteurs en charge se donnent les moyens de le forger.
- Seules la conscience des enjeux réels et la volonté de les gérer en faveur des assurés permettent d'apporter des réponses dans la durée : pour des prestations optimales, la mise en œuvre des meilleures pratiques permet d'exploiter tous les budgets raisonnablement disponibles en matière de risque, de fonctionnement et de conformité.
- Un contexte économique «non conventionnel» légitime les travaux de gestion de risques : double nécessité de faire face à des défis démographiques (la fin inédite d'un baby boom massif) et financiers (contexte de répression financière).
- Ces défis et opportunités légitiment les efforts dans tous les domaines (finances, coûts, prestations, conformité) pour valoriser les forces du modèle, afin de créer et distribuer performance et prestations durablement attractives.
- Cette mission détermine un enjeu central pour le 2^{ème} pilier : un organe suprême éclairé et en capacité à promouvoir et concrétiser les bienfaits d'un modèle de référence « par design ».
- L'ensemble de ces thèmes est intégré dans la pesée d'enjeux, base de la démarche systémique de la FISP pour définir les orientations de sa stratégie et de sa conduite.

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DES ASSURÉS, S'ARTICULENT AUTOUR DE 3 AXES :

AMÉLIORER LES PRESTATIONS POUR LES ASSURÉS, ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE PRÉVOYANCE :

- Améliorations régulières du Règlement de prévoyance.
- Protection des proches et du pouvoir d'achat : taux d'intérêt versé supérieur à l'inflation et aux minima légaux, amélioration des couvertures décès/invalidité.

FAIRE FRUCTIFIER LES COTISATIONS, PRÉSERVER LES EFFORTS DES COTISANTS EMPLOYÉS/EMPLOYEURS :

- Résultats des placements et gestion des défis du contexte financier.
- Gains des actions de benchmarking et de maîtrise des coûts (appel d'offres).

ADAPTER LA SOLUTION 2^{ÈME} PILIER, POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS SANS SE RÉSIGNER SUR LES OBJECTIFS :

- Nouveau modèle de rente dès 2018 (FISP Info n°13 et 14).
- Maintien des capacités du Conseil de Fondation à assumer sa mission de manière responsable : formation, évolution.

Quelle ambition pour le 2^{ème} pilier dans un contexte complexe ?

Pour les solutions de prévoyance dédiées aux assurés et bénéficiant des avantages d'un modèle propriétaire : se donner les moyens d'exploiter tous les budgets de manière raisonnable.

- Les systèmes de prévoyance vivent un contexte de pressions (finance, normes, démographie, attentes des parties prenantes) croissantes. Ces pressions peuvent être atténuées, en exploitant les avantages d'un modèle bénéficiant de la volonté et de la capacité à mettre en œuvre des solutions raisonnables, pour faire face aux contraintes d'un écosystème complexe.
- La stratégie FISP n'est donc pas de nier des tendances ne facilitant pas le maintien d'une prévoyance de qualité, mais de se donner les moyens de résister aux réponses généralement promues, visant à réduire les prestations à défaut de cotisations supplémentaires.
- Pour y parvenir, aucun compromis sur les impératifs techniques et de conformité, mais aucun renoncement à de créer et redistribuer de la valeur de manière durable. Illustration : l'utilisation d'un taux « technique » de 2,25%, s'il impose des réserves, n'a pas modifié la volonté d'atteindre des résultats pour rémunérer les prestations à des taux plus élevés sur le long terme.

- Facteur clé, la stratégie de placements permet de conforter les décisions en matière de taux de conversion et d'évolution en la matière. La FISP fait appel aux meilleures pratiques pour évaluer ses équilibres de fonctionnement et de financement des prestations, notamment via une étude d'adéquation des actifs (fortune gérée) aux passifs (engagements de prévoyance des prestations assurées).

- Cette action s'inscrit dans une démarche exemplaire en matière de gouvernance, dont les fruits ont pu

**POUR
GARDER
LE CAP, SAVOIR
ORIENTER
LES VOILES...**

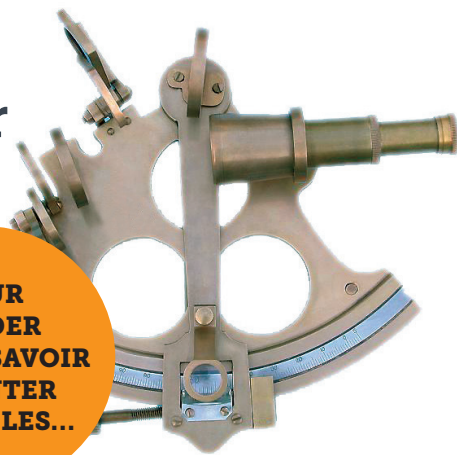
être objectifs, via les résultats d'un mandat d'audit externe sur les coûts de gestion financière.

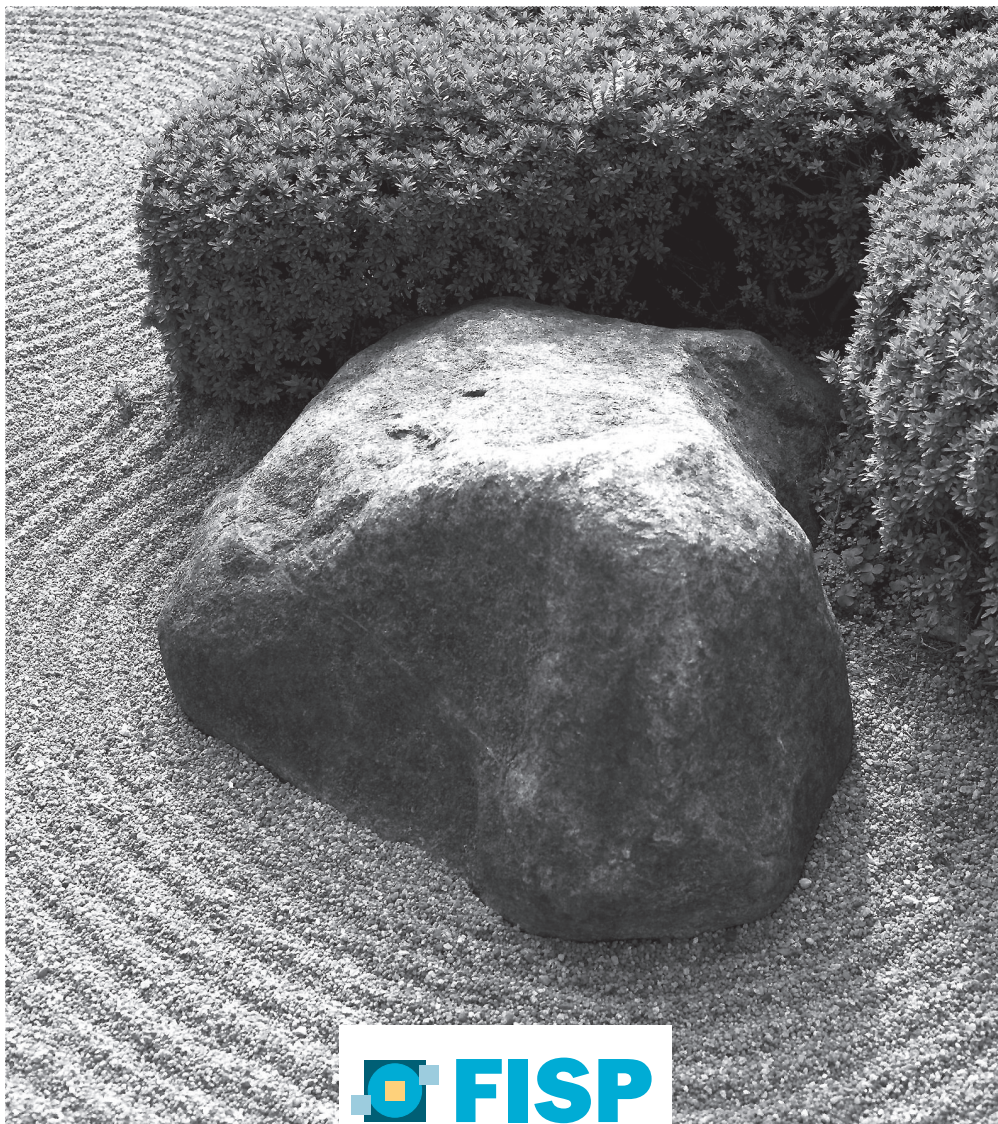
- Ces travaux permettent également de s'assurer que les partenaires partagent des objectifs prioritaires : tout faire pour se donner les moyens de mener une politique responsable, de raison mais non de résignation devant les défis de la prévoyance.

TRAVAUX SUR LE MODÈLE FISP - DES PERSPECTIVES ÉLARGIES APRÈS UN MILLÉSIME 2017 RICHE D'ENSEIGNEMENTS :

Après avoir traité à satisfaction des enjeux ALM et finance sur 2016-17, le Conseil de Fondation (via notamment les travaux menés par la Commission de Structure) s'occupera en 2018-19 plus particulièrement des opportunités et défis inhérents à la démarche et au positionnement de partenaire 2^{ème} pilier en faveur d'une Prévoyance Responsable. Dans ce cadre, il traitera de tous les aspects qui permettent d'assurer un fonctionnement optimisé et conforme aux objectifs fixés.

Afin d'évaluer les potentiels d'amélioration et de renforcement des capacités du modèle FISP à atteindre ses objectifs, il passera aussi en revue les enjeux stratégiques inhérents au marché du 2^{ème} pilier : de la forme des prestations offertes aux assurés au positionnement de la Fondation, en passant par la capacité à gérer la relève de l'organe suprême et l'évaluation des partenariats. **En continuant à évaluer, faire évoluer et renforcer son modèle, la FISP agit ainsi pour continuer à offrir aux assurés et adhérents une solution 2^{ème} pilier de référence.**





CONTACT ASSURÉS : Gestion administrative et comptable - BCV 021/212 26 38 - www.fisp.ch

ETABLISSEMENTS ADHÉRENTS : ARC - ASDB - CADES - CRST CSSC - CSUNVB - Ass. centre secours urgences Nord VD et Broye - EHC - FHV - FHV Informatique
- Rive-Neuve - GHOL - Hôpital de Lavaux - Hôpital Riviera-Chablais - HIB - Hôpital du Pays-d'Enhaut - Institution des Diaconesses de St-Loup - ISS Hospital Service SA
- Les Blanchisseries Générales LBG SA - Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois - EHNV, Site de St-Loup - Résidence Grande Fontaine - SADIES - Clinique Miremont SA
- Homes médicalisés du district de la Broye - PHEL - Réseau sante Haut Leman - Réseau Nord Broye - ECCS

IMPRESSUM : Rapport de gestion 2017 - www.fisp.ch - Rédaction : Direction et Commission Communication - Graphisme: Rossich - Impression: CDS Imprimerie, Villeneuve

Les informations publiées dans ce Rapport ont été arrêtées au mois d'avril 2018